



26 janvier 2020

OBJET : Convocation à l'assemblée générale annuelle des membres* 2019 (AGA 2019)

En tant que membre en règle de l'Association de soccer de Greenfield Park (ASGPK), vous êtes cordialement invité à prendre part à l'Assemblée générale annuelle (AGA) qui se déroulera lundi, le 10 février 2020 à 19h00 à l'aréna Cynthia Coull au 2^e étage, 195 Rue Empire, Greenfield Park, QC J4V 1T9.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Lundi 10 février 2020

1. Ouverture de l'Assemblée générale annuelle ;
2. Élection d'un(e) président(e) d'assemblée ;
3. Élection d'un(e) secrétaire d'assemblée ;
4. Adoption de l'ordre du jour proposé ;
5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2018 ;
6. Présentation des membres du conseil d'administration ;
7. Rapport du président du conseil d'administration de l'ASGPK. ;
8. Présentation des états financiers vérifiés ;
9. Choix d'une firme d'audit des états financiers.
10. Adoption des prévisions budgétaires 2020 ;
11. Élections des nouveaux administrateurs pour 2020;
12. Varia ;
13. Levée de l'assemblée.

En espérant vous compter parmi nous le lundi 10 février prochain pour cette Assemblée générale annuelle, je vous prie d'accepter, cher membre, mes salutations distinguées.

Daniel Benjafeld
Président de ASGPK



Mise en candidature pour le poste d'administrateur sur le Conseil d'administration

Les membres actifs qui souhaitent se porter candidat comme administrateur doivent compléter et retourner leur bulletin de mise en candidature au plus tard **le 2 février 2020 à 23h59** par courriel à president@asgpk.org ou à communication@asgpk.org.

Le bulletin de mise en candidature doit être complété par un membre actif qui désire se porter candidat. Cette candidature doit être appuyée par trois (3) membres actifs en règle. Advenant un nombre insuffisant de candidatures pour combler les postes en élection, tout membre actif présent à l'assemblée générale du 10 février 2020 et n'ayant pas complété son bulletin de candidature au préalable, pourra être mis en nomination lors de la période d'élections. Les autres candidats sont élus par acclamation. Le bulletin de mise en candidature est disponible en annexe joint et sur le site Internet de l'ASGPK (www.gpksoccer.com).

*Est considéré membre actif de l'ASGPK pendant une année, à compter de son inscription payée et non remboursée lors d'une des saisons d'activités de l'ASGPK, tous les joueurs d'âge mineur (ceux-ci sont représentés par un des parents légaux). Également reconnus les joueurs ayant dix-huit ans ainsi que tous les bénévoles reconnus.

p. j. Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2018 et Bulletin de mise en candidature CA 2020